

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE VILLE DU ROBERT

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER D'UN MARCHE AUX PUCES OU UNE BROCANTE

(Ces manifestations sont soumises au régime des ventes au déballage. Sachez que l'organisateur d'une telle manifestation doit tenir un registre permettant l'identification de tous ceux qui offrent à la vente ou à l'échange ces objets)

A transmettre en deux exemplaires, soit à la Mairie du ROBERT – Service Sécurité et Réglementation – Hôtel de Ville – Rue Vincent Allègre 9723 | LE ROBERT, si la superficie de la vente est inférieure à 300 m², soit en Sous-Préfecture de Trinité - Service de la Réglementation – Rue Joseph Lagrosillière 97220 TRINITE, si la superficie est supérieure à 300 m², et ce <u>entre trois et cinq mois avant la date prévue de la vente</u>.

SUPERFICIE			
☐ Inférieure à 300 M² (compe	étence Mairie)	☐ supérieure à 300 M² (compétence Préfecture)	
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
PERSONNE PHYSIC	QUE		
NOM		PRENOM	
NOM COMMERCIAL			
ADRESSE			
TELEPHONE			
<ul> <li>PERSONNE MORA</li> </ul>	LE (SOCIETE OU	ASSOCIATION)	
NOM COMMERCIAL			
NOM, PRENOM, QUALITE DU REPRESENTANT LEGAL			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
FAX – ADRESSE E.MAIL (éve	entuellement)		

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA VENTE

•	DATE DE LA VENTE
	Date de début de la vente
	Durée de la vente
	LIEU DE LA VENTE
	Adresse précise du lieu de vente
	Caractéristiques de l'emplacement
	Surface affectée à la vente en m² :
	Nature des catégories de produits mis en vente :
	A le
	Signature du demandeur

**ACCUSE DE RECEPTION** 

Au Robert, le

Cachet de l'administration